



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

"PARIS ENSEMBLE"

E-DISTRICT 75

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT 75

24 Avril 2026 // Edition n°212

SAISON 2025/2026

WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SOMMAIRE

P.1-5

INFOS

- **COUPE NATIONALE ENTREPRISE : LES BRETONS DE PARIS EN FINALE !**
- **FOOT A L'ÉCOLE : OEUVRES LAURÉATES**
- **AFFICHAGE OBLIGATOIRE : PROTECTION DES PUBLICS**
- **FMI : RAPPELS**
- **FOOTCLUBS : REINITIALISATION DES MOTS DE PASSE**

P.6-7

RAPPELS

- **OBLIGATIONS (ARTICLE 11 RSG D75)**

P.8

TECHNIQUE

- **SAISON 2025/2026 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

P.9

FOOT FÉMININ

- **TOUTES FOOT : DÉBUT DE LA SAISON !**



P.10

FUTSAL

- **COUPE NATIONALE FUTSAL FEMININES : LE SPORTING POURSUIT SON EXPLOIT**

P.11-12

ARBITRAGE

- **SAISON 2025/2026 : AMENDEMENTS LOIS DU JEU**
- **STAGE DES ARBITRES : COLLABORATION INTERDISTRICTS (75-77-94)**

P.13-14

PARTENAIRES

- **EUROTECH SECURITY**
- **SKILLS SPORTING CLUB**

P.15

PROCÈS VERBAUX





COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE LES BRETONS DE PARIS EN FINALE !

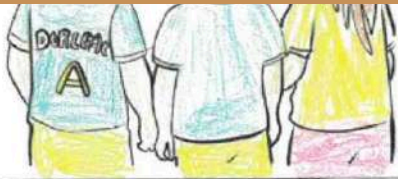
Le club des Bretons de Paris est qualifié pour la finale de la Coupe Nationale de Foot Entreprise. Les parisiens affronteront le 06/06/26 AS ORANGE tenant du titre en finale nationale Foot Entreprise saison 25/26.

COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE Bretons de Paris - AS Orange en finale

Les Bretons de Paris (photo) ont battu HEC Panathénées (5-2) tandis que l'AS Orange s'est qualifiée sur les terres de l'AS de Pietrosella (2-0), lors des demi-finales, **samedi 11 avril**.



INFOS



« On donne le meilleur de soi pour l'équipe »

ENGAGEMENT



« Tout le monde à sa place sur le terrain »

TOLÉRANCE



« Au football on gagne et on perd ensemble »

SOLIDARITÉ



FOOT À L'ÉCOLE ŒUVRES LAUREATES

Cette saison encore, le District de Paris a pris part au dispositif Foot à l'École, renforçant ainsi les liens entre les clubs et les établissements scolaires.

Tout au long de l'année, les clubs parisiens se sont mobilisés en intervenant dans les écoles primaires afin de proposer des séances de football, mêlant pratique sportive et valeurs éducatives.

À l'issue du programme, les élèves participants ont été invités à réaliser deux productions : une œuvre statique et une œuvre dynamique. Un jury départemental s'est ensuite réuni afin de désigner les meilleures réalisations dans chacune de ces catégories.

L'école lauréate de l'œuvre statique est l'Ecole Dorleac (18ème) : [ICI](#)

L'école lauréate de l'œuvre dynamique est l'Ecole OURCQ (19ème) : [ICI](#)



INFOS

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE PROTECTION DES PUBLICS

Le District de Paris de Football en appelle à la responsabilité de l'ensemble des clubs pour se conformer à une nouvelle obligation réglementaire essentielle à la protection des publics.

Le **Décret n° 2025-435** rend désormais **obligatoire** l'**affichage d'informations spécifiques** dans tous les établissements visés par l'article L. 322-1 du Code du sport.

Ce dispositif a pour objectif d'informer les **pratiquants, encadrants, bénévoles et usagers** sur les moyens de **signalement, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement** en cas de :

- Violences physiques ou psychologiques
- Violences sexuelles
- Discriminations
- Bizutage
- Emprise
- Ou non-dénonciation de ces faits
-

Documents à consulter et à mettre en place :

- **Arrêté ministériel du 4 juin 2025 :**
- [Consulter le texte sur Légifrance](#)
- **Affiches officielles** à imprimer et à afficher **de manière visible et permanente** dans tous les espaces concernés : vestiaires, club-house, salles de réunion, etc.
- [Les affiches officielles \(PDF\)](#)

Délai de mise en conformité :

Les clubs disposent d'un **délai de six mois**, soit **jusqu'au 16 novembre 2025**, pour mettre en place ces affichages obligatoires.

Contrôles à venir :

La **SDJES** vérifiera la présence de ces affiches lors de ses visites, au même titre que les autres obligations en matière de **sécurité** et de **protection des publics**.

Votre engagement est essentiel pour garantir un environnement sportif **sûr, inclusif et respectueux**.

Merci pour votre mobilisation.



INFOS



FMI RAPPELS

Le District vous propose un nouveau guide d'utilisation rappelant toutes les étapes et différentes démarches à effectuer au sujet des procédures administratives liées à l'utilisation de la FMI.

Prenez connaissance de ce guide dès maintenant ci-dessous et devenez un expert dans cette démarche !

GUIDE

N'hésitez pas à partager ce document aux référents Footclubs au sein de vos clubs respectifs. Nous espérons que ce guide vous aidera à répondre à toutes vos interrogations. En cas de questionnement de votre part, le District restera à vos côtés et se tiendra à votre écoute.

RAPPEL ! Afin d'avoir une utilisation optimale de la FMI lors des procédures administratives autour des rencontres, veillez à vous mettre à jour vis-à-vis des applications FMI.

ATTENTION : Veillez à bien utiliser la nouvelle version FMI (Version 5), l'ancienne (3.9) est devenue obsolète !

Découvrez la version 5 de la Web App FMI.

- > **[Web App FMI : Les nouveautés de la version 5](#)**
- > **[Web App FMI : Installation de la version 5](#)**

TUTORIEL VERSION 5



Footclubs

Mon espace club FFF



FOOTCLUBS

REINITIALISATION DES MOTS DE PASSE

Dans le cadre d'une action de sécurisation, la FFF a procédé à la réinitialisation globale de l'ensemble des mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs.

Lors de leur prochaine connexion, les utilisateurs devront utiliser la fonctionnalité « Mot de passe oublié ? » pour définir un nouveau mot de passe répondant aux critères suivants :

- au moins 12 caractères (maximum 30),
- au moins une majuscule,
- au moins une minuscule,
- au moins un chiffre ou un caractère spécial (*, \$, ?, !, ... sauf le guillemet » et la quote ')

Cette mise à jour est essentielle pour garantir la protection des données et la fiabilité du service.



RAPPEL



REGLEMENT RAPPEL OBLIGATIONS [ART.11 RSG D75]

“Article 11. - Les Obligations.

11.1 - Equipes obligatoires :

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.
- 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, Etant précisé que ces 3 équipes doivent être de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les critères régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13)

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- Une deuxième équipe Senior (DAM) disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.





- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18 et / ou U16 et / ou U14). L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe aux plateaux officiels U6 ou U7 (5 licenciés minimum) et 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe aux plateaux officiels U8 ou U9 (5 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (DAM).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe à l'un des plateaux officiels U6 ou U7 ou U8 ou U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum dans le groupe U6/U7 ou U8/U9).
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations.

Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors 1 (DAM) qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5. “

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75 - SAISON 2025/2026



SAISON 2025/2026 CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le département technique du District publie le calendrier prévisionnel des formations d'éducateurs pour la saison 2025/2026 :

CALENDRIER DES FORMATIONS 2025/2026

Le département technique en profite pour vous souhaiter une bonne saison 2025/2026 et restera à votre écoute tout au long de la saison en cas de besoin.

Attention : *Ce calendrier reste sous réserve de modifications, certaines dates étant susceptibles d'être modifiées sous certaines contraintes (météo, autres...)*





TOUTES FOOT LANCEMENT DE LA NOUVELLE SAISON !

La nouvelle saison de « TOUTES FOOT » est officiellement ouverte ! Pour cette édition 2025/2026, les clubs ont une nouvelle occasion de développer le football féminin au sein de leurs structures et de mettre en lumière leurs initiatives.

Pourquoi participer ?

S'engager dans « TOUTES FOOT », c'est donner un coup d'accélérateur à la pratique féminine tout en bénéficiant d'un accompagnement concret. Chaque club engagé recevra des bons d'achat Nike pour soutenir ses projets :

- Tous les clubs participants : 300 €
- Lauréats départementaux : 800 €
- Lauréats régionaux : 1 800 €
- Lauréats nationaux : 3 300 €

Le calendrier à retenir

- Engagement des clubs : jusqu'au 15 décembre 2025
- Déploiement des actions par les clubs : jusqu'au 5 mai 2026
- Jurys départementaux : avant le 21 mai 2026
- Jurys régionaux : avant le 31 mai 2026
- Jury national : 12 juin 2026
- Cérémonie nationale : 4 et 5 juillet 2026

Toutes les infos : [ICI](#)



FUTSAL



COUPE NATIONALE FUTSAL FEMININES LE SPORTING POURSUIT SON EXPLOIT

Après avoir validé leur qualification pour les quarts de finale début avril, les joueuses du Sporting Club de Paris Futsal ont confirmé leur excellente dynamique.

En déplacement dans les Hauts-de-France, le 4 avril dernier, les Parisiennes se sont imposées avec autorité sur le score de 5 buts à 3 face à Wimereux futsal. Une performance solide à l'extérieur qui leur permet de décrocher une qualification historique pour les demi-finales de la Coupe Nationale.

Toujours en lice dans plusieurs compétitions, le Sporting reste également pleinement engagé dans la course à une place dans le futur championnat de France féminin de futsal, dont le lancement est prévu la saison prochaine.

La suite s'annonce décisive avec plusieurs échéances importantes, dont une demi-finale nationale très attendue face à Hercules, programmée le 9 mai prochain à Carpentier. Une rencontre capitale, avec une place en finale en jeu.

Le District de Paris félicite le Sporting Club de Paris pour ce parcours remarquable et lui souhaite pleine réussite pour cette fin de saison riche en enjeux.

**ARBITRAGE****Parisien de Football**

Commission Départementale de l'Arbitrage



Amendements des lois du jeu

Saison 2025/2026

SAISON 2025/2026

AMENDEMENTS DES LOIS DU JEU

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe d'un nouveau point au sujet des diverses modifications concernant les lois du jeu à prendre en compte lors de cette saison 2025/2026.

Déjà évoqué lors des réunions de début de saison, vous trouverez l'ensemble des amendements des lois du jeu pour la saison 2025/2026 en cliquant sur l'icône ci-dessous :





ARBITRAGE



STAGE DES ARBITRES COLLABORATION INTERDISTRICTS (75-77-94)

Dans le cadre du partenariat solide qui unit depuis plusieurs années les Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA) de Paris (75), de Seine-et-Marne (77) et du Val-de-Marne (94), un nouveau stage de la Filière d'Arbitrage Régionale (FAR) s'est tenu samedi 18 avril à Charléty. Ce rassemblement, deuxième de la saison après une première session organisée à Montry (77), illustre pleinement une ambition commune : mutualiser les compétences pour accompagner au mieux les arbitres vers le plus haut niveau régional.

Toutes les infos et photos sur le site : [ICI](#)



EUROTECH SECURITY

Vidéoprotection
DAHUA



Caméra DAHUA mini dôme
Caméra intelligente détection de visage
Distance jusqu'à 30m
Compatible avec IOS & Android



Caméra DAHUA bullet
Image haute définition
Surveillance intelligente
Indice de protection IP67



Caméra dôme HIKVISION
Vision de nuit 30m
Full HD de jour comme de nuit
Muni d'une IA
Antivandale



Caméra bullet HIKVISION
Vision de nuit 60m
Full HD de jour comme de nuit
Muni d'une IA
Sirène et flash lumineux



Caméra Bullet IP 4MP Deepview
Imagerie de haute qualité
Excellentes performances en basse lumière
Image claire en cas de fort contre-jour
Reconnaissance des plaques d'immatriculation

**Système de vidéoprotection à lecture de plaques
d'immatriculation**

A VOTRE SERVICE, POUR VOTRE SECURITE !

ALARME - INTERPHONIE - CAMERA - MOTORISATION - INSTALLATION - DEPANNAGE -
MAINTENANCE

06 24 97 83 97 - 01 55 86 06 62



SKILLS SPORTING CLUB

EXTERNALISEZ LA GESTION DE VOTRE CLUB À MOINDRE COÛT !

Nous prenons en charge votre gestion administrative – simple, efficace, sans surcoût inutile

Nous connaissons votre secteur, vos contraintes, et votre mode de fonctionnement. Cette compréhension précise nous permet de vous proposer des solutions efficaces, pertinentes et immédiatement applicables.

NOS SERVICES

Gestion administrative

Démarches légales et gestion quotidienne du club.

Ressources humaines

Recrutement, contrats, suivi juridique et social.

Comptabilité / Paie

Bilan, subventions, gestion des paies, déclarations.

Skills Accompagnement, c'est l'élégance d'un service haut de gamme, l'exigence du résultat, et la sérénité d'un accompagnement clé en main.

Ils nous font confiance



07 83 46 72 85 (Contactez-nous sur [Whatsapp](#) !)

sporting-club@skills-accompagnement.com

www.skills-accompagnement.com



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi est délivrée au titre de la compétence 'Action de formation'.



PROCES VERBAUX

SAISON 2025/2026

COMMISSIONS DISTRICT 75

- **COMITÉ DIRECTEUR**
PV DU 05/02/2026
- **FEMINISATION**
PV DU 23/02/2026
- **FUTSAL**
PV DU 20/04/2026
- **STATUTS ET REGLEMENTS**
PV DU 21/04/2026
- **ORGANISATION DES COMPETITIONS**
PV DU 21/04/2026

SAISON 2025/2026



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Contacts:



01 88 61 98 40



secretariat@district75foot.fff.fr

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

SUIVEZ-NOUS !



WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR